

Essai sur l'interprétation : l'interprétation au service de l'équité contractuelle : étude comparée franco-libanaise (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/40690ba6-a764-468b-bab9-0b8666176c14>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/40690ba6-a764-468b-bab9-0b8666176c14> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Al Haj Diab \(Al Haj Diab\), Lamis](#)

Date de soutenance : 29-06-2012

Directeur(s) de thèse : [Ali Ibrahim](#) - [Mazeaud Denis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2 - Université Libanaise. Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Administratives \(Beyrouth, Liban\)](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Interprétation, Textes contractuels clairs, Textes contractuels ambigus, Dénaturation, Équité, Abus de droit, Simulation, Révision pour imprévision, Lésion, France, Liban

Mots-clés :

- Contrats -- Interprétation - France
- Contrats -- Interprétation - Liban
- Dénaturation (droit)
- Équité

Résumé : La conception de la théorie de l'interprétation est constante. Elle repose sur une distinction entre les textes contractuels clairs et les textes contractuels ambigus. L'interprétation des textes ambigus relève du pouvoir souverain des juges du fond tandis que l'interprétation des textes clairs est considérée comme une dénaturation, cas d'ouverture à cassation. Toutefois, cette conception classique de la théorie de l'interprétation semble contestable. Les textes législatifs relatifs à cette théorie ne justifient pas le clivage entre les textes clairs et les textes ambigus, que nous proposons d'écarter au profit de l'admission de l'absoluité du pouvoir d'interprétation des juges du fond. Par ailleurs, l'opération d'interprétation des contrats est régie par les directives déclaratives, les directives protectrices de la partie faible et les directives complétives. Elle est marquée par l'emprise de l'équité sur l'interprétation complétive. L'ensemble des directives d'interprétation conduit à la mise en oeuvre de « l'équité subjective originelle », ou subsidiairement de « l'équité complétive », « subjective » par référence à la volonté contractuelle sinon « objective en se fondant sur la conception raisonnable de la société. L'interprétation s'avère un processus au service de l'équité contractuelle. Elle contribue à la préservation de l'équité subjective contractuelle et conduit à défaut à l'élaboration d'une équité objective contractuelle. Différentes conceptions juridiques constituent des applications avérées de cette lecture de la théorie de l'interprétation, à savoir l'interdiction de détournement de la finalité d'un droit, l'abandon de l'acte ostensible simulé pour l'application de l'acte secret sincère et l'adjonction d'obligations à certains contrats. En parallèle, de nouvelles applications sont proposées. La théorie de l'interprétation peut constituer le complément de la notion de cause, le dénouement de la problématique de la révision pour imprévision et une technique de révision des contrats nés déséquilibrés.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2012PA020033

Type de ressource : Thèse
